

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES CULTURELS



CITÉ
INTERNATIONALE DE LA
GASTRONOMIE
& DU VIN

D I J O N

SOMMAIRE

BIENVENUE

- L'offre culturelle en un clin d'œil
- Tarifs et horaires
- Tarifs des activités
- Accès à la Cité

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL

- C'est quoi la Cité ? (imprimé en braille)
- Plan tactile du quartier
- Visites des expositions (imprimé en braille)

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP AUDITIF

- Vous entendez mal ?
- Visites des expositions en LSF 

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

- Visites des expositions (FALC) 
- En groupe (FALC) 

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR

- Vous êtes fatigable ou fatigué
- Les bâtiments

PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

BIENVENUE

La Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon rassemble sur un même site de nombreux équipements consacrés au patrimoine gastronomique français.

On y trouve notamment des expositions, des boutiques, des restaurants et des lieux de formation.

Les bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et des activités adaptées sont proposées pour les visiteurs à besoins spécifiques.

N'hésitez pas à vous renseigner à l'accueil ou sur le site internet. Vous pouvez aussi téléphoner au 03 80 23 88 76 ou faire votre demande par mail à : contact@citedelagastronomie-dijon.fr

Le personnel d'accueil est régulièrement formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'OFFRE CULTURELLE EN UN CLIN D'ŒIL

- **3** expositions permanentes sur la **gastronomie française**
- un espace d'**exposition temporaire**
- **1** lieu d'exposition sur le **patrimoine de Dijon : le 1204**
- la **chapelle** Sainte-Croix de Jérusalem

Toute l'actualité

Retrouvez le détail de l'offre et la programmation annuelle sur le site internet :



<https://citedelagastronomie-dijon.fr>



- Un **accès** intégral et des audiovisuels **sous-titrés** dans toutes les expositions
- Des livrets en **FALC**, des visites en **LSF** et des **kits** de visites pour les expositions sur la gastronomie française

TARIFS ET HORAIRES

La Cité est accessible gratuitement 7J/7 à ceux qui veulent tout simplement déambuler en curieux sur le site.

La découverte du **1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon** et de la **chapelle Sainte-Croix de Jérusalem** est gratuite pour tous, du mardi au dimanche.

0€

La visite des **expositions permanentes et temporaires** dédiées à **la gastronomie et au vin** est possible du mardi au dimanche. Elle est payante. Les billets sont disponibles à l'achat sur place ou en ligne :

<https://reservation.citedelagastronomie-dijon.fr>

Tout au long de l'année, la visite des expositions peut être couplée avec des **dégustations**, une initiation aux vins de Bourgogne ou des démonstrations culinaires !

TARIF DES ACTIVITÉS

Pour les expositions permanentes et temporaires dédiées à la gastronomie et au vin, le tarif **réduit** est accordé aux personnes handicapées et à leurs accompagnants.

Et des outils de visites adaptés sont proposés **gratuitement** pour chaque exposition dédiée à la gastronomie :



- **Des livrets en FALC** : ces guides de visites faciles à lire et à comprendre sont téléchargeables sur le site internet et disponibles à l'accueil.
- **Des vidéos en LSF** : ces films en langue des signes française sont consultables sur votre smartphone.
- **Des kits de visites** sensorielles facilitent la découverte avec les accompagnants.

ACCÈS À LA CITÉ



Parvis de l'Unesco
Dijon

En transports en commun



* Ces dessertes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Tramway : ligne T2*
Arrêt Monge - Cité de la gastronomie
- Navette : Divia City* (gratuit)
- Bus : Lianes 4 & 5, Lignes B12, B18 et Proxi 33

En véhicule individuel



- Stationnement des voitures individuelles
Parking Monge - Cité de la gastronomie
- Dépose-minute pour minibus avec rampe
(longueur des places > 8 m) :
rue du Faubourg Raines,
nous contacter au 03 80 23 88 76

**Vous êtes
en situation de handicap visuel**



C'EST QUOI LA CITÉ ?

La Cité internationale de la gastronomie et du vin a été créée pour mettre en valeur le Repas gastronomique des Français suite à son inscription, en 2010, sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

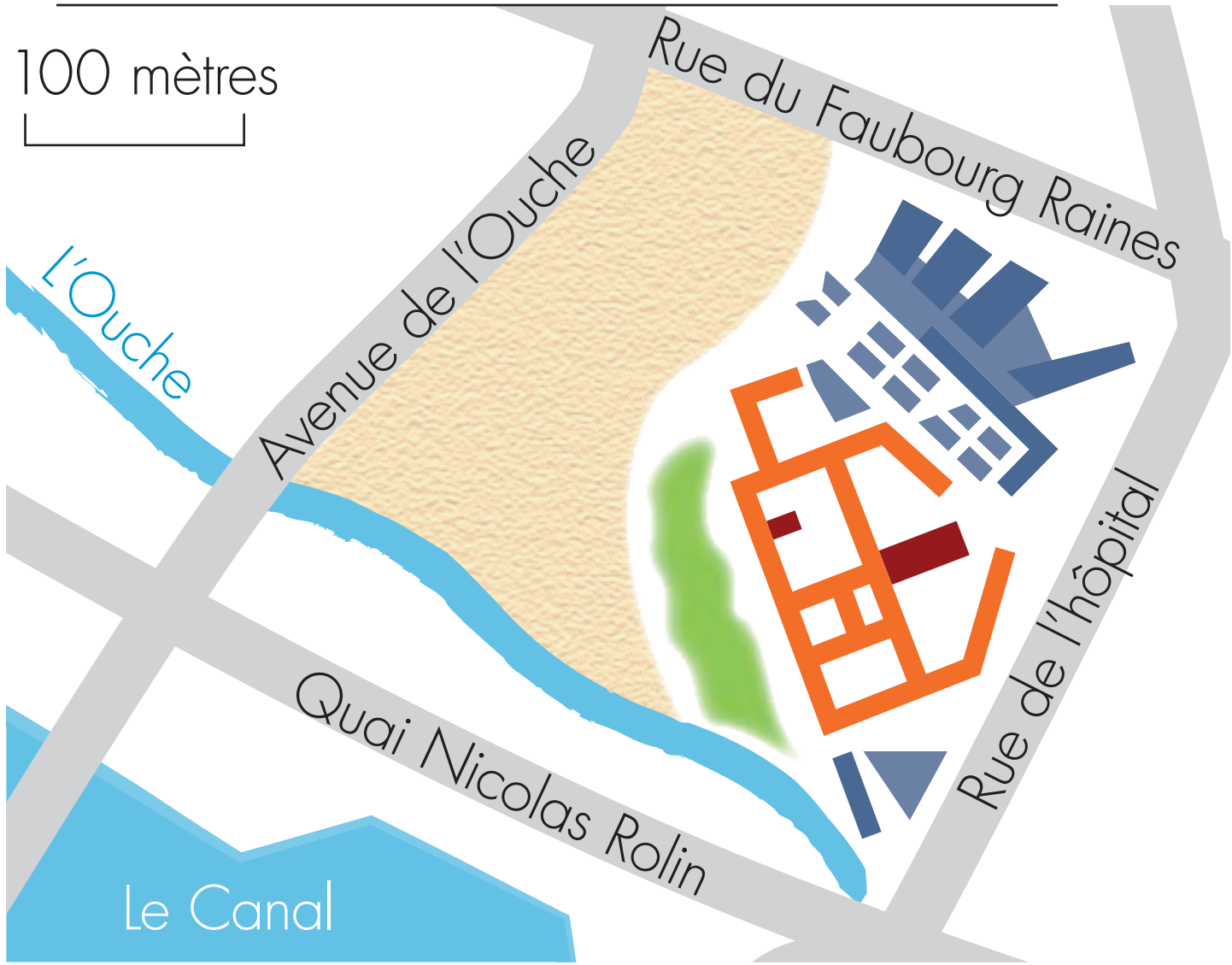
Elle comporte des expositions, des boutiques, des lieux de restauration et de formation et un cinéma.

Les bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et des activités adaptées sont proposées pour les visiteurs à besoins spécifiques.

Les chiens d'assistance sont acceptés au sein de l'établissement.

PLAN DU QUARTIER

100 mètres



■ Rues

■ Cours d'eau

■ Pôle culture, formation et commerces

■ Hôtel et logements

■ Chapelles

■ Espace boisé

■ Éco-quartier

LES EXPOSITIONS À LA CITÉ

La Cité propose 4 expositions consacrées au repas gastronomique des Français :

- Le petit théâtre du bien manger et du bien boire
- En cuisine
- La Chapelle des Climats et des terroirs
- Une exposition temporaire renouvelée tous les ans.

La Cité accueille également le 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine pour une découverte de l'histoire et du patrimoine de la ville et la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, datée du milieu du 15^e siècle.

La visite de chaque exposition dure entre 1 et 2 heures.

AIDES À LA VISITE

Les expositions ne sont pas accessibles en autonomie complète pour les visiteurs non-voyants. Nous vous conseillons de venir avec un accompagnant.

Pour les expositions dédiées à la gastronomie, des livrets et des kits de visite sont en prêt à l'accueil afin de faciliter le guidage de votre accompagnant.

Pour des visites en groupe, des visites guidées sont proposées à dates régulières.

Renseignez-vous à l'accueil,
par téléphone au 03 80 23 88 76
ou sur le site internet :

citedelagastronomie-dijon.fr

**Vous êtes
en situation de handicap auditif**



VOUS ENTENDEZ MAL ? À l'accueil...



Utilisez
le casque pour
mieux entendre
votre interlocuteur.



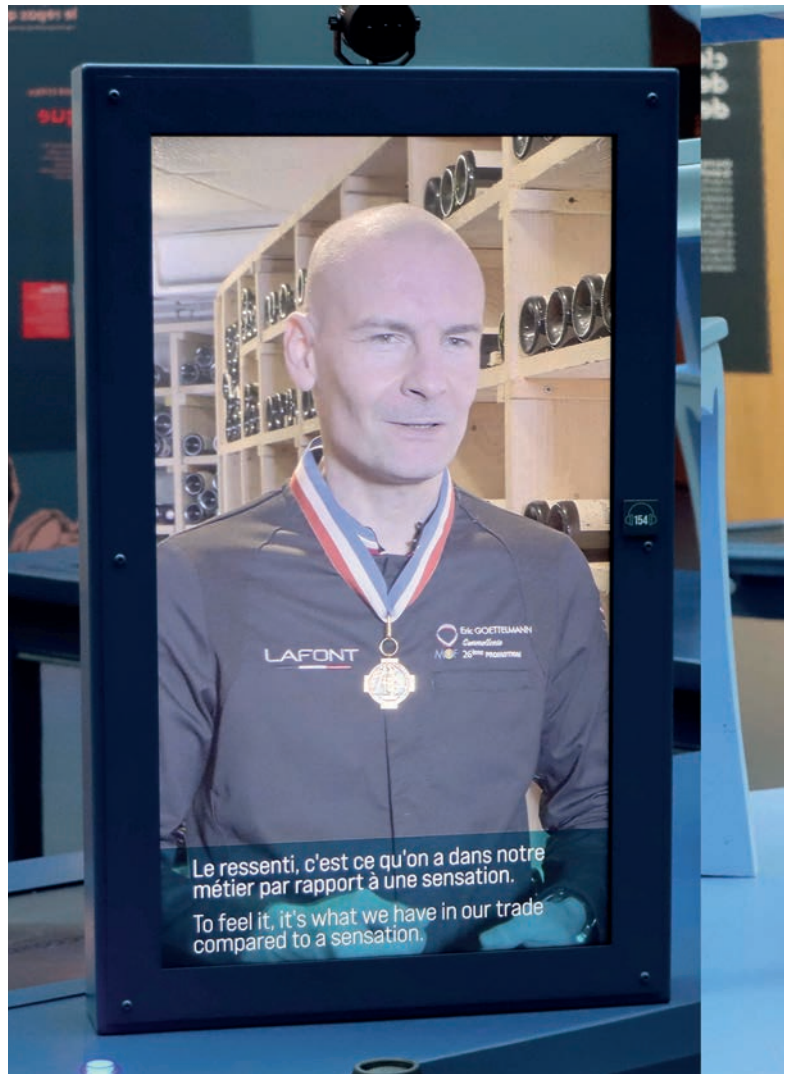
Vous êtes appareillé ?
Ce boîtier est compatible avec
le programme **T** (boucle magnétique)
des appareils auditifs.

Vous pouvez aussi
utiliser le bloc-notes
pour communiquer à l'écrit.



VOUS ENTENDEZ MAL ?

Les films dans les expositions...



Dans les expositions relatives à la gastronomie française comme au 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, les dispositifs vidéos des expositions sont sous-titrés en français.

VISITES EN LSF

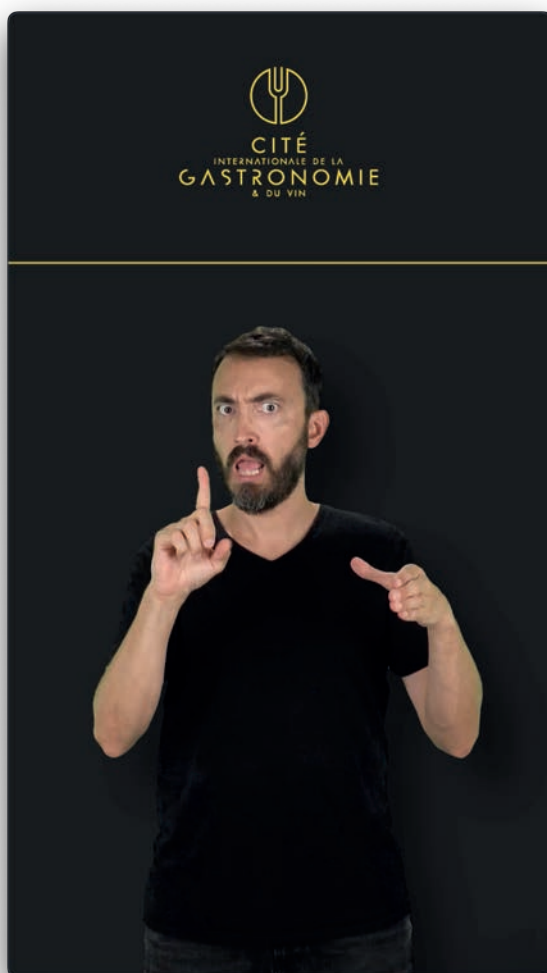


LSF : langue des signes française

Les expositions permanentes et temporaires dédiées à la gastronomie et au vin sont disponibles en LSF sur votre smartphone.

Connectez-vous à la plateforme gratuite **IZI.Travel** et retrouvez les visites associées à la Cité internationale de la gastronomie et du vin :

www.izi.travel



LES EXPOSITIONS EN LSF



DIJON-METROPOLE-WIFI



izi.travel



Exposition temporaire



**Vous êtes
en situation de handicap mental**



VISITER LA CITÉ



Dans la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, il y a :

- des expositions,
- des restaurants,
- des boutiques,
- des lieux de formation.

Ces lieux représentent la **gastronomie française**.

La **gastronomie française** est la cuisine française de qualité, bien présentée et avec des bons produits.

La **Cité** est ouverte et **gratuite** du **lundi au dimanche** pour ceux qui veulent la visiter.

Les **expositions** sur la gastronomie sont ouvertes du **mardi au dimanche**.

Vous pouvez acheter les billets :

- à l'accueil de la Cité,
- ou sur internet : reservation.citedelagastronomie-dijon.fr

Le 1204 et la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem sont ouverts et **gratuits pour tous** du **mardi au dimanche**.

Le **1204** est le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon.

C'est une exposition qui permet de découvrir l'histoire et l'architecture de Dijon.

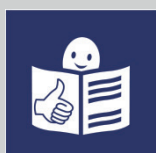
VISITER LA CITÉ EN FALC



Pour les expositions sur la gastronomie et le vin,
il y a des livrets écrits en FALC.

Ces livrets sont gratuits et disponibles :

- à l'accueil,
- ou sur le site internet de la Cité.



CC202212R01



Ces pages sont écrites en FALC.

FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.

Ces pages ont été transcrites et validées en décembre 2022
par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse (Adapei 69).

© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu.

**Vous êtes
en situation de handicap moteur**



VOUS ÊTES FATIGUÉ



Pour les visiteurs se fatigant rapidement, la Cité met à disposition en prêt des **cannes-sièges** et des **fauteuils roulants**. Ils sont disponibles sur demande à l'accueil.



Des assises sont à votre disposition dans l'ensemble des espaces de la Cité.



LES BÂTIMENTS

Tous les bâtiments de la Cité sont accessibles
aux visiteurs en fauteuil roulant.



Les étages sont desservis par des ascenseurs
ou des rampes conformes.

L'accès à la Chapelle des Climats et des terroirs
se fait par l'entrée latérale, sur le flanc droit
de la chapelle.

Tous les toilettes sont accessibles aux
personnes à mobilité réduite.

Règlementation



ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

*Cité internationale
de la gastronomie et du vin de Dijon*



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : OUI



→ Du personnel est à votre disposition pour vous informer : OUI

Le personnel vous accueille :



→ Le personnel est sensibilisé aux situations de handicap. Il est averti de la nécessité d'adapter son accueil.



→ Le personnel a suivi une formation pour accueillir les personnes handicapées ou en situation de handicap.

Les attestations de ces formations sont en annexe.

Le matériel adapté :

Du matériel est à votre disposition.

Le matériel suivant est en libre service : *sous-titrage, boucles à induction magnétique, sièges, ...*

Le matériel suivant est sur simple demande à l'accueil : *fauteuils roulants, audioguides, livrets FALC ...*

Le matériel suivant est sur réservation : *visites guidées, ...*

📞 Par téléphone : **03 80 48 86 33**

✉ Par mail : contact@citedelagastronomie-dijon.fr



Un passage n'est pas accessible :

Cet accès n'est pas accessible :

La porte d'entrée principale à la Chapelle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite : présence d'une volée de 3 marches et d'un seuil de porte élevé.



Une mesure compensatoire est en place :

Une entrée accessible est aménagée par la droite de la chapelle, avec une pente < 5%

PIÈCES ADMINISTRATIVES

- Attestations des actions de formation du personnel d'accueil.
- Documents attestant de la conformité de l'établissement à la réglementation en cours.
- Document « Bien accueillir les personnes handicapées » élaboré par le ministère en charge de la construction.

Voir en pages suivantes.

FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel est sensibilisé aux différents handicaps. Il est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel a également suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap. Il peut aider, conseiller et orienter les publics.

Les attestations de formation à jour sont consultables en flashant le QR Code ci-dessous.



RÈGLEMENTATION

En scannant le QR Code en bas de page, vous trouverez les pièces suivantes à jour :

- **Établissement conforme aux règles d'accessibilité :**
attestation d'accessibilité
- **Établissement ayant une (des) dérogation(s) :**
arrêtés préfectoraux accordant ce(tte)s dérogation(s)



BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Les déplacements ;
- ◆ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ◆ La largeur des couloirs et des portes ;
- ◆ La station debout et les attentes prolongées ;
- ◆ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication orale ;
- ◆ L'accès aux informations sonores ;
- ◆ Le manque d'informations écrites



2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ◆ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ◆ L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ◆ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ◆ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ◆ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ◆ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Un stress important ;
- ◆ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ◆ La communication.

2) Comment les pallier ?

Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI

Votre avis nous intéresse !



NOUS SOUHAITONS CONNAÎTRE VOTRE AVIS.

N'hésitez pas à remplir ce formulaire
et à le remettre à l'accueil



Vous êtes satisfait de l'accessibilité
de notre établissement.



Vous n'êtes pas satisfait de l'accessibilité
de notre établissement, car...



le matériel est manquant



le matériel est mal entretenu



le personnel ne connaît pas le matériel



vous n'avez pas pu accéder au service souhaité



Autre :



Vous souhaitez proposer une amélioration :

Date :

Vous souhaitez être recontacté :

